

Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval   Centre Hospitalier De Lanaudière (CHDL)	Biologie médicale	
	Secteur d'activité : Cytologie	
<b>PRELEVEMENT DE CYTOLOGIE GYNECOLOGIQUES</b>		
N° Procédure: CYT-IPA-005	Version : 005	Statut : actif

## 1 Prélèvement de cytologie gynécologiques

### 1.0 But et principe:

Assurer un prélèvement de qualité d'une cytologie gynécologique (Pap test) en clinique par un médecin traitant ou un infirmier(ère) praticien(ne) spécialisé(e), afin d'obtenir un frottis adéquat pour une évaluation microscopique. Cette analyse permet un dépistage précoce du cancer du col utérin et contribue à réduire l'incidence de mortalité due à ce type de cancer.

### 2.0 Politiques, procédures et documents associés :

N/A

### 3.0 Spécimens, milieu de transport, fixation, contenant, critères requis :

Le spécimen doit être prélevé et fixé rapidement à l'aide un fixateur aérosol « sprayfix » et envoyé au laboratoire de cytologie du CISSSL, installation CHDL au 1<sup>er</sup> étage du bloc F, porte 62-A dès que possible. Le délai acceptable est 1 mois, si celui-ci dépasse 1 mois, une non-conformité sera inscrite au rapport.

### 4.0 Matériel et réactifs requis :

- Lame de verre
- Crayon au plomb
- Spatule de Ayre (bois)
- Cytobrosse
- Fixateur aérosol « sprayfix »
- Requête de cytologie « F-631 »
- Boîte de transport (pas de pot stérile)

### 5.0 Modes étalonnage / calibration :

N/A

### 6.0 Précautions de sécurité :

Porter des gants

### 7.0 Séquence des étapes de la procédure:

- 7.1 Identifier la lame (double identification requise : Nom et prénom avec le numéro de dossier du CISSSL constituante CHDL ou numéro de la RAMQ) sur le bout dépoli avec un crayon au plomb (pour éviter l'effacement lors de la coloration) AVANT d'effectuer le prélèvement.

**N.B. Les frottis n'ayant pas la double identification seront rejetés et ne seront pas retournés à la clinique.**

Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval   Centre Hospitalier De Lanaudière (CHDL)	Biologie médicale	
	Secteur d'activité : Cytologie	
<b>PRELEVEMENT DE CYTOLOGIE GYNECOLOGIQUES</b>		
N° Procédure: CYT-IPA-005	Version : 005	Statut : actif

7.2 Identifier la requête de cytologie du CISSSL constituante CHDL « F-631 » à l'aide de la carte du CSSSL constituante CHDL et inscrire le nom du médecin traitant ou IPS sous l'impression de la carte à l'endroit qu'il lui est destiné. Si l'utilisateur n'a pas de dossier au CISSSL constituante CHDL, veuillez-vous servir de la carte de la RAMQ.

- 7.2.1 Inscrire tous les renseignements cliniques pertinents
- 7.2.2 La section **«obligatoire»** doit être dûment remplie
- 7.2.3 Inscrire votre nom (médecin ou IPS) de façon lisible
- 7.2.4 Signer au bas de la requête (médecin ou IPS)
- 7.2.5 Inscrire votre numéro de pratique
- 7.2.6 Apposer l'estampe du préleveur
- 7.2.7 Inscrire les copies à envoyer à d'autres médecins de façon lisible et complète (nom complet et endroit du médecin)

### 7.3 Prélèvement du spécimen

- 7.3.1 Visualiser le col
  - 7.3.1.1 Mouiller un spéculum à l'eau tiède afin de l'introduire plus facilement. Ne jamais utiliser de lubrifiant.
  - 7.3.1.2 Visualiser la zone de transformation
- 7.3.2 Éponger le col si celui-ci saigne
- 7.3.3 Prélever le spécimen à l'aide de la spatule de Ayre (bois) pour les portions vaginales et de l'exocol
- 7.3.4 Prélever la portion endocervicale à l'aide de la cytbrosse (¼ de tour dans le canal endocervical)
- 7.3.5 Étaler les prélèvements avec un mouvement de façon linéaire sur les ⅔ inférieurs de la lame et sur le même côté que l'identification de l'utilisateur
- 7.3.6 Fixer **rapidement** le prélèvement à l'aide du fixateur aérosol « sprayfix » à une distance de 15-20 cm (6 pouces), pour empêcher la détérioration cellulaire  
P.S. Veuillez noter qu'une distance plus courte peut mener à une altération cellulaire pouvant compromettre le résultat cytologique et une distance plus éloignée risque de ne pas recouvrir adéquatement les cellules.
- 7.3.7 Laisser sécher le prélèvement au moins 10 minutes
- 7.3.8 Insérer dans la boîte de transport fournie par le CSSSL constituante CHDL (ne pas insérer dans un pot stérile visé, cela brise la lame lors du dévisage)

⅔ tiers de la lame



Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval   Centre Hospitalier De Lanaudière (CHDL)	Biologie médicale	
	Secteur d'activité : Cytologie	
<b>PRELEVEMENT DE CYTOLOGIE GYNECOLOGIQUES</b>		
N° Procédure: CYT-IPA-005	Version : 005	Statut : actif

Pour toutes questions ou commentaires, contacter la coordonnatrice technique du département de cytologie au 450-759-8222, poste 2939

**8.0 Valeurs normales et intervalles de référence biologique (Étendue des valeurs potentielles des résultats d'analyse):**

N/A

**9.0 Interprétation du laboratoire et principe de la méthode de calcul :**

N/A

**10.0 Valeurs alertes et paniques :**

N/A

**11.0 Contrôle de qualité**

N/A

**12.0 Interférences, sources potentielles de variation des résultats, limites de la méthode :**

- Une distance trop courte de fixation peut mener à une altération cellulaire ou créer des artéfacts, pouvant compromettre le résultat cytologique
- Une distance trop éloignée risque de ne pas recouvrir adéquatement les cellules
- Trop de sang sur le frottis peut compromettre le résultat cytologique
- L'absence ou le manque de renseignements cliniques peuvent compromettre le résultat cytologique

**13.0 Références :**

Programme d'assurance de la qualité et guide des bonnes pratiques de laboratoire, Association des cytologistes du Québec 2<sup>e</sup> édition : Sophie Carbonneau, Chantal Sévigny et Danièle Tremblay. Pages 8-11.